



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Conférence sur certaines armes conventionnelles

Meeting of experts – Prot V

Genève, 23 – 24 avril 2009

Intervention suisse sur l'assistance aux victimes

Madame la Coordinatrice,

Nous tenons avant tout à vous féliciter pour le rôle important que vous avez accepté de jouer, et surtout pour votre engagement dans le domaine de l'assistance aux victimes.

Nous tenons à remercier aussi les panélistes pour les éléments concrets qu'ils ont fourni afin d'améliorer la situation des victimes, pour leur engagement auprès des communautés locales et pour leur participation active au sein de la communauté internationale.

Tout spécialement, nous aimerions ici souligner l'importance du travail accompli par les agences onusiennes, par le Mouvement Croix rouge/Croissant rouge, le centre de Déminage humanitaire de Genève et par les nombreuses ONGs. Leur partenariat et leur expertise sont indispensables aux Etats afin de mettre en oeuvre l'action 3 du Plan d'Action sur l'assistance aux victimes du Protocole V.

Concernant l'action 3, la Confédération suisse s'engage sur deux niveaux complémentaires : le plaidoyer au niveau international en faveur des victimes et le soutien de projets au niveau régional et local au travers de partenaires multilatéraux, d'ONGs ou d'actions directes.

Tout d'abord, la Suisse soutient dans tous les fora pertinents, comme au sein des ~~la~~ Conférences sur l'interdiction des mines terrestre, une approche de l'assistance aux victimes qui soit inclusive, intégrée, sensible au genre et à l'âge et surtout non-discriminatoire, comme indiqué par l'action première du Plan d'action.

En effet, à la base de notre stratégie repose la conviction que la non-discrimination entre les victimes de restes explosifs de guerre et les personnes blessées ou handicapées pour d'autres raisons, vise non seulement à assurer un traitement basé

sur les besoins et non sur la cause du handicap, mais aussi à éviter les duplications et donc à rationaliser l'utilisation des ressources.

D'un point de vue opérationnel, plusieurs projets d'assistance aux victimes, réintégration socio-économique et prévention des risques ont été financés par la Suisse en Afghanistan, Colombie, Tadjikistan, Somaliland, Burundi et Angola. Il est important de souligner que les critères qui sont à la base du choix de notre collaboration avec ces Pays se basent en grande majorité sur les besoins des victimes (need based approach), comme tout programme mis en œuvre par l'Aide Humanitaire de la Confédération.

Les partenaires principaux de la Suisse pour la mise en œuvre de ces projets bilatéraux sont Handicap International, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), UNICEF, les Sociétés Nationales de la Croix Rouge et du Croissant Rouge, Halo Trust et la Fondation Suisse de Déminage (FSD).

Un des objectifs principaux de la coopération de la Suisse reste le renforcement des capacités des acteurs nationaux et le soutien de la mise en place de stratégies, plans d'action et banques de données à niveau national.

La participation active des victimes à la planification et la mise en œuvre de ces instruments, constitue également un objectif prioritaire.

A titre d'exemple, en Bosnie-Herzégovine, une banque de données nationale pour l'assistance aux victimes a été mise en place en collaboration avec la Société Nationale de la Croix Rouge et le Bosnia -Herzegovina Mine Action Center (BHMIC). De plus, la Suisse continue à soutenir les projets intégrés (qui incluent nettoyage des territoires, prévention, assistance aux victimes) de Handicap International dans les provinces de Stolac et Berkovic.

En Colombie, la Suisse soutient le *Programme Présidentiel Colombien pour une action comprehensive contre les mines antipersonnel* (PAICMA), dans ses efforts de prévention des risques liées aux restes explosifs de guerre.

En outre, la Suisse soutient les autorités de la République Démocratique Populaire du Lao dans leurs efforts d'assistance aux victimes au travers d'une contribution totale au PNUD de 2 millions (pour 2007-2009). Environ trois quarts de cette somme est versés dans le but de renforcer la capacité du « *Laos National Regulatory Authority (NRA)* », afin de développer et poursuivi son mandat de base.

En total, la Suisse contribue à hauteur de 16/18 millions par année pour l'action contre les mines, armes à sous munition et autres restes explosifs de guerre, dont 3/4 millions sont affectés aux différents programmes d'assistance aux victimes.

Finalement, répondant à un souci d'approche intégrée et de non discrimination de toutes les victimes, la Suisse s'engage et soutient les efforts de la communauté internationale, afin que la protection et la sûreté des toutes personnes handicapées dans les situations de crise humanitaire et de développement soient assurées.

Madame la coordinatrice,

Je vous remercie pour votre attention.